

ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU CŒUR - LES RELAIS DU CŒUR DE LA NIEVRE

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

5, Route de Sermoise
58000 NEVERS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 avril 2026

ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU CŒUR - LES RELAIS DU CŒUR DE LA NIEVRE

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901

5, Route de Sermoise

58000 NEVERS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 avril 2026

À l'assemblée générale de l'ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU CŒUR - LES RELAIS DU CŒUR DE LA NIEVRE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU CŒUR - LES RELAIS DU CŒUR DE LA NIEVRE relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Société par actions simplifiée au capital de 2 201 424 €

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

572 028 041 RCS Nanterre

TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} mai 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif aux incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03 décrit dans la note n°6.b "Changement de méthode comptable – Première application du règlement ANC n°2022-06".

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié que les modalités et hypothèses retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER) :

- sont décrites de manière appropriée dans les notes « 10 – Informations relatives au compte de résultat par origine et destination » et « 11 – Informations relatives au compte d'emploi des ressources collectées auprès du public » de l'annexe ;
- sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 ;
- et ont été correctement appliquées.



Nous nous sommes également assurés du caractère approprié des principes comptables appliqués, du caractère raisonnable des estimations significatives retenues et de la présentation d'ensemble des comptes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 8 septembre 2026

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Estelle EVEN



LES RESTAURANTS DU CŒUR LES RELAIS DU CŒUR

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE
Restaurants du Cœur de la NIEVRE (AD58)

COMPTES ANNUELS AU 30/04/2026

Date d'établissement des comptes : 03/07/2026

Signatures

Président

Trésorier

ETATS FINANCIERS

du 01/05/2025 au 30/04/2026

SOMMAIRE

1. BILAN ACTIF	4
2. BILAN PASSIF	5
3. COMPTE DE RÉSULTAT	6
4. PRESENTATION DE L'ENTITE	8
A. DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL.....	8
B. NATURE ET PERIMETRE DES MISSIONS SOCIALES.....	8
C. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE	8
5. FAITS MAJEURS.....	8
6. REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	9
A. REFERENTIEL COMPTABLE	9
B. CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE – PREMIERE APPLICATION DU REGLEMENT ANC N°2022-06	9
C. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS	10
D. STOCKS	10
E. CREANCES	10
F. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	10
G. SUBVENTIONS.....	10
i. Subventions d'exploitation.....	10
ii. Subventions d'investissement	10
H. CONTRIBUTIONS FINANCIERES.....	11
I. MECENAT	11
J. LES APPORTS	11
K. AUTRES RESSOURCES	11
7. ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	12
8. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	12
9. AUTRES INFORMATIONS	12
10. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	12
A. PRINCIPE D'AFFECTATION DES DEPENSES AUX MISSIONS SOCIALES	12
B. DEFINITION DES FONDS ISSUS DE LA GENEROSITE DU PUBLIC.....	13
C. EMPLOIS DES RESSOURCES DE LA GENEROSITE DU PUBLIC.....	13
11. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC.....	13
12. BILAN ACTIF : IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS.....	14
A. IMMOBILISATIONS	14
B. AMORTISSEMENTS.....	14
13. BILAN ACTIF : STOCKS ET EN-COURS	15
14. BILAN ACTIF : ÉTAT DES ÉCHEANCES DES CREANCE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE ET DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	15
15. BILAN ACTIF : VMP ET DISPONIBILITES.....	16
16. BILAN ACTIF : DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR.....	16

17. BILAN PASSIF : FONDS PROPRES, FONDS DEDIES ET FONDS REPORTES.....	17
A. VARIATION DES FONDS PROPRES	17
B. VARIATION DES FONDS DEDIES.....	17
C. VARIATION DES FONDS REPORTES.....	17
18. BILAN PASSIF : TABLEAU DES PROVISIONS.....	18
19. BILAN PASSIF : ÉTAT DES ÉCHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE ET DETAIL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	18
20. BILAN PASSIF : DETAIL DES CHARGES A PAYER.....	19
21. ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS	19
A. TABLEAU DES ENGAGEMENTS EN CREDIT-BAIL	19
B. AUTRES ENGAGEMENTS	19
22. DETAIL DU POSTE SUBVENTIONS ET CONCOURS PUBLICS	20
23. DETAIL DU POSTE LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE.....	20
24. EAR (ÉTAT SEPARÉ DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ÉTRANGER)	20
25. RESULTATS ANALYTIQUES	21
A. REPARTITION DU RESULTAT ANALYTIQUE DE L'EXERCICE	21
B. AFFECTATION DU STOCK INITIAL DE DONS ISSUS DE LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC	21
26. COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION.....	22
27. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	24
28. RAPPROCHEMENTS CROD / COMPTE DE RESULTAT	25
29. INFORMATIONS RELATIVES A L'EFFECTIF ET AUX TONNAGES DES DONS ALIMENTAIRES	26
A. EFFECTIFS SALARIÉS (EN ETP)	26
B. EFFECTIFS BÉNÉVOLES	26
C. TONNAGE DES DONS ALIMENTAIRES LOCAUX.....	26

1. BILAN ACTIF

BILAN ACTIF (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026			EXERCICE CLOS LE 30/04/2025
	BRUT	Amortissements et provisions (à déduire)	NET	NET
Immobilisations incorporelles				
Donations temporaires d'usufruit				
Logiciels et autres Immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Sous-total Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	105 724	68 863	36 861	17 535
Installations techniques, matériel et outillage	128 143	87 008	41 135	25 383
Autres immobilisations corporelles	561 579	396 909	164 670	182 402
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Sous-total – Immobilisations corporelles	795 446	552 780	242 667	225 320
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	15		15	15
Prêts				
Dépôts et cautionnements versés	12 444		12 444	6 444
Autres immobilisations financières				
Sous-total – Immobilisations financières	12 459		12 459	6 459
TOTAL I – ACTIF IMMOBILISÉ	807 905	552 780	255 125	231 778
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	227 935		227 935	194 656
Charges constatées d'avances	8 801		8 801	1 430
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	130 600		130 600	52 638
TOTAL II – ACTIF CIRCULANT	367 336		367 336	248 724
TOTAL GÉNÉRAL	1 175 241	552 780	622 462	480 503

2. BILAN PASSIF

BILAN PASSIF (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise	75 979	75 979
Fonds propres avec droit de reprise	301 013	253 418
Réserves	95 551	95 551
Report à nouveau	-159 806	-37 615
Excédent ou déficit de l'exercice	76 108	-122 191
Sous-total : Situation nette	388 845	265 142
Subventions d'investissement	76 770	100 857
TOTAL I – FONDS PROPRES ET RÉSERVES	465 615	365 999
Fonds reporté & Fonds dédiés		
Fonds reportés liés aux legs et donations		
Fonds dédiés	30 232	4 940
TOTAL II – FONDS REPORTÉS & DÉDIÉS	30 232	4 940
Provisions		
Provisions pour risque		
Provisions pour charges		
TOTAL III – PROVISIONS		
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	81 777	69 846
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	44 682	39 249
Autres dettes	155	468
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV – DETTES	126 614	109 563
TOTAL GÉNÉRAL	622 462	480 503

3. COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025
Produits d'exploitation :		
Cotisations		
Ventes de biens et services	4 113	1 490
Ventes de biens	758	1 490
Ventes de prestations de services	2 050	
Produits des manifestations	1 305	
Production immobilisée		
Produits de tiers financeurs	1 028 396	710 312
Concours publics et subventions d'exploitation	485 951	417 128
<i>Concours publics</i>	323 914	327 638
<i>Subventions d'exploitations</i>	162 037	89 490
Ressources liées à la générosité du public	176 799	130 801
<i>Dons manuels</i>	176 799	130 801
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
<i>Quote-part de GP reçue d'une autre OSBL</i>		
Contributions financières reçues	365 646	162 383
<i>Contributions reçues de l'Asso. Nationale des Restaurants du Cœur</i>	361 211	158 940
<i>Contributions reçues d'autres OSBL</i>	4 435	3 443
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		16 418
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	6 903	8 377
Autres produits	995	23
TOTAL I – PRODUITS D'EXPLOITATION	1 040 407	736 620
Charges d'exploitation		
Achats	1 354	894
Achats de marchandises	1 354	894
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	338 806	313 450
Aides financières versées		
Contribution de solidarité versée à l'Association Nationale		
Autres aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	9 867	9 691
Sur rémunérations	9 867	9 691
Autres impôts et taxes		
Charges de personnel	499 869	495 398
Salaires	433 635	432 209
Cotisations sociales	66 234	63 188
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	83 644	80 556
Dotations aux amortissements sur immobilisations	83 644	80 556
Dotations aux dépréciations sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorpo. et corpo. cédées		
Reports en fonds dédiés	32 195	
Autres charges	7	61
TOTAL II – CHARGES D'EXPLOITATION	965 742	900 050
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	74 664	-163 430

Compte de Résultat - suite

COMPTE DE RÉSULTAT (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025
Produits financiers		
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	
Autres intérêts et produits assimilés	1 443	2 138
Reprises sur dépréciation et provisions		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III – PRODUITS FINANCIERS	1 443	2 138
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV – CHARGES FINANCIÈRES		
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	1 443	2 138
3. RÉSULTAT COURANT (I – II + III - IV)	76 108	-161 292
Produits exceptionnels		39 282
TOTAL V – PRODUITS EXCEPTIONNELS		39 282
Charges exceptionnelles		180
TOTAL VI – CHARGES EXCEPTIONNELLES		180
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		39 102
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 041 850	778 039
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII)	965 742	900 230
EXCÉDENT OU DÉFICIT	76 108	-122 191
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature	400 385	378 396
Prestations en nature	180 351	169 132
Bénévolat	1 412 534	1 296 339
TOTAL	1 993 270	1 843 867
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature	400 385	378 396
Mise à disposition gratuite de biens	111 816	112 718
Prestations en nature	68 535	56 414
Personnel bénévole	1 412 534	1 296 339
TOTAL	1 993 270	1 843 867
<i>Pour information, Evaluation du montant des denrées reçues de l'Association Nationale (montant calculé par l'A.N.)</i>	<i>556 025</i>	<i>597 728</i>

4. Présentation de l'Entité

a. Description de l'objet social

L'association départementale « les Restaurants du Cœur – les Relais du Cœur » a pour but « d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits, et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute action contre la pauvreté sous toutes ses formes ».

b. Nature et périmètre des missions sociales

L'Association départementale les Restaurants du Cœur de la NIEVRE gère, anime et coordonne sur le terrain et sur tout le département :

L'aide alimentaire : Distribution alimentaire adultes & bébés

Les autres activités autour de l'aide alimentaire (ateliers cuisine, accompagnement alimentaire et hygiène,...)

Les activités de lien social (cinéma, vacances) et d'accompagnement des personnes accueillies

Les activités d'insertion par l'Emploi

c. Les moyens mis en œuvre

L'Association Départementale (AD) est une association loi 1901, d'intérêt général, autonome juridiquement mais liée à l'association nationale des Restaurants du Cœur par un contrat d'agrément qui définit ses obligations.

L'association nationale lui apporte en contrepartie un soutien technique, administratif et financier en termes d'approvisionnement en denrées alimentaires, de communication, de recherche de fonds, et de gouvernance.

L'Assemblée générale départementale est constituée des bénévoles du département. Elle élit un conseil d'administration, un bureau, un président.

Le modèle économique de l'association repose sur la vitalité et l'engagement des nombreux bénévoles, présents au quotidien au sein du siège et des centres répartis sur le département.

L'Association Départementale perçoit des contributions volontaires en nature qui sont énoncées dans le bas de bilan ci-dessus :

- Les prestations en nature correspondent à mises à disposition gratuite de biens, de prestations gratuites et de prestations en nature provenant des concours publics, pour les missions sociales et fonctionnement.
- Le bénévolat correspond à la valorisation du nombre d'heures réalisées par les bénévoles concernant les différentes missions que l'AD entreprend

5. Faits Majeurs

Déménagement de notre centre de distribution de Nevers avec création d'un espace petite enfance.

6. Règles et Méthodes comptables

a. Référentiel comptable

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base :

- continuité de l'exploitation, confortée par le contrat d'agrément signé avec l'Association Nationale ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les Comptes Annuels ont été établis conformément :

- au règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif au plan comptable général ;
- au règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- au règlement ANC n°2022-04 du 30 juin 2022 homologué par arrêté du 13 décembre 2022 publié au JO du 18 décembre 2022 ; l'article 434-31 de ce règlement venant préciser le modèle de tableau à insérer dans l'annexe des comptes annuels ;
- au règlement ANC n°2023-01 du 12 mai 2023 homologué par arrêté du 26 décembre 2023 publié au JO du 30 décembre 2023.
- et au règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 homologué par arrêté du 26 décembre 2023 publié au JO du 30 décembre 2023 modifiant le règlement ANC n°2014-03.

b. Changement de méthode comptable – Première application du règlement ANC n°2022-06

La première application du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article 122-1 du Plan Comptable Général.

Les modalités de mise en œuvre de ce règlement, y compris les dispositions spécifiques à la première application, sont définies à l'article 27 dudit règlement. En particulier, les dispositions du règlement ANC n°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Les principales informations nécessaires à la compréhension des changements de présentation induits par cette première application sur les états financiers de l'AD sont les suivantes :

- Le montant de la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice pour un montant de 39 403€ est comptabilisée dans le résultat d'exploitation alors qu'elle aurait été présentée dans le résultat exceptionnel préalablement à l'application du Règlement.
- Au titre de l'exercice précédent, les charges et produits exceptionnels, précédemment présentés sur plusieurs lignes, ont été regroupés sur les lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles », sans réexamen de leur qualification au regard de la nouvelle définition issue du règlement ANC n° 2022-06.
- Les comptes de transferts de charges relatifs à l'exercice 2024-2025, figurant sur la ligne « Produits exceptionnels » pour un montant de 16 418€, concernaient :
 - Les remboursements liés aux charges de personnel pour un montant de 16 310€ sur l'exercice 2024/2025. À compter de l'exercice 2025/2026, ces montants sont enregistrés dans les comptes #649 pour un montant de 118€ et présentés sur la ligne « Charges de personnel – salaires ».
 - Les remboursements d'assurance pour un montant de 108€ sur l'exercice 2024/2025. À compter de l'exercice 2025/2026, ces montants sont enregistrés dans les comptes #758 pour un montant de 987€ et présentés sur la ligne « Autres produits ».

c. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Conformément au règlement comptable 2018-06, les immobilisations reçues à titre gratuit sont comptabilisées à leur valeur vénale. La valeur vénale est estimée à partir du montant qui pourrait être obtenu de la vente de cet actif dans les conditions normales du marché selon les meilleures informations disponibles. Ces biens immobilisés sont amortis selon les règles applicables aux biens de même nature acquis à titre onéreux.

Type de Bien	Durée d'amortissement	Mode d'amortissement
Construction, bâtiments, travaux de gros œuvre, de toiture, d'ouvrants	20 ans	Linéaire
Algeco, Mobil home, agencements complets de locaux et ravalements	10 ans	Linéaire
Réfrigérateurs, chambres froides, gros matériels de cuisine (four et équipement industriel)	5 ans	Linéaire
Transpalettes, matériel de levage, camions et autres véhicules	5 ans	Linéaire
Mobilier de bureau et matériel téléphonique	5 ans	Linéaire
Travaux de peinture, de moquette, de menuiserie, électroménager	3 ans	Linéaire
Matériel Informatique	3 ans	Linéaire
Logiciels	3 ans	Linéaire
Matériel d'occasion	1 à 5 ans	Linéaire
Literie	1 an	Linéaire

d. Stocks

Les denrées alimentaires fournies par l'Association Nationale sont la propriété de cette dernière et à ce titre comptabilisées dans les comptes de cette dernière.

Les stocks sont valorisés selon la méthode FIFO (premier entré – premier sorti).

e. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

f. Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'acquisition, le cas échéant en appliquant la méthode « FIFO » (premier entré premier sorti). Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

g. Subventions

i. Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont comprises dans les produits d'exploitation de l'exercice au titre duquel la décision d'octroi de la subvention a été notifiée.

Les subventions non affectées reçues ou attribuées au titre d'une année civile sont comprises dans les comptes de l'exercice prorata temporis. Les subventions reçues ou attribuées au titre d'exercices ultérieurs sont enregistrées en produits constatés d'avance (qu'il s'agisse de subventions affectées ou non).

Pour les subventions affectées, la fraction non utilisée au cours de l'exercice de la subvention reçue ou attribuée au titre de l'exercice est enregistrée en fonds dédiés.

Ainsi, le résultat de l'exercice ne comprend que la part consommée de la subvention affectée reçue ou attribuée.

ii. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont inscrites au compte « subventions d'équipement ». Lors de la mise en service du bien qu'elles financent, les subventions sont reprises au niveau du résultat d'exploitation selon le rythme de l'amortissement de ce bien.

h. Contributions financières

Le terme contribution financière désigne un soutien financier facultatif octroyé par une autre entité de droit privé à but non lucratif. Elle pourra financer une activité liée à l'exploitation ou à un projet d'investissement. Les contributions financières sont inscrites en résultat.

i. Mécénat

Les ressources issues de personnes morales de droit privé à caractère lucratif, en l'absence de contrepartie et dans le cadre d'une convention, sont comptabilisées dans le compte de produit « Mécénats ». S'il n'existe pas de convention ces ressources sont comptabilisées dans le compte de produit « Don ».

S'il existe une contrepartie aux recettes issues de personnes morales de droit privé à caractère lucratif, elles sont comptabilisées en parrainage au niveau des ventes de biens et services.

j. Les apports

Les aides financières reçues d'entités de droit privé, avec volonté du financeur de renforcer les fonds propres, sont comptabilisées en fonds propres avec ou sans droit de reprise selon les termes de la convention.

Les financements de l'Association Nationale reçus dans le cadre d'un investissement sont comptabilisés en Apport en fonds propres avec droit de reprise et font l'objet d'une convention spécifique à chaque acquisition.

k. Autres ressources

Avec l'aide de l'Association Nationale, l'association a été en mesure de valoriser les contributions volontaires en nature, qui sont inscrites au pied du compte de résultat et du CER et du CROD.

Le bénévolat a été valorisé sur la base d'un SMIC moyen pondéré sur l'exercice 2025/2026 (charges sociales incluses).

Les contributions en nature incluent les dons d'aliments et de produits d'hygiène reçus suivant les différents canaux de collecte (Collecte Nationale, ramasse, don etc.), les mises à disposition gratuites de locaux, de moyens techniques, de prestations ou de personnel via des mécénats de compétences, et ont été comptabilisées selon la méthode du coût évité.

7. Événements postérieurs à la clôture

Néant

8. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Le montant total des honoraires CAC enregistrés au compte de résultat au titre de l'exercice 2025/2026 s'élève à 6 354 euros TTC.

Ces honoraires couvrent l'audit des comptes annuels établis selon les règles et principes comptables français ainsi que les vérifications spécifiques prévues par la loi.

9. Autres informations

- Engagement en matière de retraite

Les engagements en matière de retraite ne sont pas significatifs et ne sont donc ni provisionnés, ni évalués dans l'annexe.

- Combinaison des comptes

L'association fait partie du périmètre de combinaison de l'Association Nationale des Restaurants du Cœur.

- Montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration et de direction à raison de leur fonction.

En application de l'article 20 de la loi sur le volontariat associatif nous vous informons que les trois plus hauts cadres dirigeants sont le Président, le Trésorier et le Secrétaire général et qu'ils ne perçoivent ni rémunération, ni avantage en nature. Par ailleurs, les membres du Conseil d'administration sont tous bénévoles et ne perçoivent ni rémunération, ni avantage en nature.

10. Informations relatives au Compte de Résultat par Origine et Destination

Le compte de résultat par origine et destination (CROD) est présenté selon le modèle du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 et modifié par le règlement ANC n°2020-08. Ce tableau présente selon une approche analytique permettant d'identifier l'origine des ressources et leurs emplois par destination (missions sociales et statutaires, frais de recherches de fonds, frais de fonctionnement et autres charges). Le résultat apparaissant au compte de résultat par origine et destination est strictement identique à celui du bilan et du compte de résultat. De même, le total des emplois est égal à celui des charges et le total des ressources à celui des produits.

Au regard du compte de résultat, plusieurs retraitements mentionnés dans le règlement sont réalisés et notamment la distinction entre les produits liés à la générosité du public (GP) et les produits non liés à la générosité du public (NGP).

Le Compte de résultat par Origine et Destination est structuré de la façon suivante :

- La colonne 1 constitue un tableau globalisé en adéquation avec les produits et charges du compte de résultat.
- La colonne 2 du tableau a pour objectif d'affecter la générosité du public par type d'emplois.
- Les éléments de la colonne 2 sont repris en détail dans le Compte d'Emploi des Ressources (CER).

a. Principe d'affectation des dépenses aux missions sociales

La définition des dépenses opérationnelles est la suivante : ce sont les coûts qui disparaîtraient si la mission sociale n'était pas réalisée ou si elle s'arrêtait.

Seules les charges que l'on peut affecter précisément et « sans ambiguïté » à une mission sociale sont considérées comme pouvant être des dépenses opérationnelles et affectées analytiquement à la famille de chacune des missions sociales.

Seule la charge réellement supportée est affectée au titre de la mission sociale. Les provisions sont ainsi enregistrées dans la rubrique « dotations aux provisions ».

Les dotations aux amortissements peuvent être des dépenses opérationnelles si la définition décrite plus haut leur est applicable.

Seuls les frais financiers se rapportant directement aux missions sociales et qui disparaîtraient si la mission sociale était arrêtée sont inscrits au titre des missions sociales.

Les charges communes sont réparties entre les missions sociales et les frais de fonctionnement concernés au moyen d'une clé de répartition (exemple : les locaux sont répartis selon la surface occupée etc.).

Les frais de fonctionnement comprennent les coûts du siège de l'AD non imputables à une mission sociale (coûts du service comptabilité, Administration, etc.).

b. Définition des fonds issus de la générosité du public

Les fonds issus de la générosité du public sont :

- les dons des particuliers ou d'entreprises
- les legs, donations et assurances-vie
- des mécénats d'entreprises (les mécénats font l'objet d'une convention écrite).
- les quotes-parts de générosité reçues d'autres organismes sans but lucratif.

c. Emplois des ressources de la générosité du public

Ces ressources financent en priorité les dépenses opérationnelles des missions sociales après utilisation des subventions et dons affectés obtenus.

Les ressources issues de la générosité du public reçues directement par l'Association Départementale et non affectées par le donateur à une activité spécifique sont obligatoirement imputées aux missions sociales.

Selon ce principe, l'ordre d'affectation des ressources aux emplois est le suivant :

- Subventions affectées
- Générosité du public affectée
- Autres fonds privés affectés
- Générosité du public libre
- Autres produits

Si exceptionnellement, les fonds issus de la générosité du public reçus par l'Association Départementale représentaient un montant supérieur à celui du total des dépenses opérationnelles toutes missions sociales confondues, le reliquat serait imputé en fonctionnement.

Les abandons de frais des bénévoles sont non affectés.

Les abandons de frais des bénévoles du siège de l'Association Départementale sont les seuls imputés aux frais de fonctionnement.

Les immobilisations sont prioritairement financées par les ressources autres que celles émanant de la générosité du public.

Toutefois lorsque l'acquisition d'une immobilisation par des fonds issus de la générosité du public se produit (cas peu fréquent et pour des montants non significatifs), l'information en pied du CER n'est pas complétée car trop complexe et trop coûteuse en l'état actuel de notre système d'information.

Dans le cas des Associations Départementales possédant un report de ressources de la Générosité du Public non affecté et non utilisé, en début d'exercice, le report serait imputé en priorité aux missions sociales jusqu'à extinction à condition que les dépenses des activités de l'exercice soient supérieures au montant de la Générosité du Public et des subventions affectées aux activités au cours de l'exercice.

Dans le cas où après cette imputation, il resterait un solde de ressources de la Générosité du Public non affecté et non utilisé, celui-ci serait utilisé, dans les mêmes conditions, à la couverture des frais de fonctionnement.

11. Informations relatives au Compte d'Emploi des Ressources collectées auprès du Public

Le compte d'emploi annuel des ressources est établi conformément au règlement ANC n°2018-06 et complété du règlement ANC n°2020-08.

Le CER reprend les rubriques du compte de résultat par origine et destination correspondant aux colonnes « Générosité du public ». La détermination de ces colonnes a été présentée précédemment.

Le CER permet d'assurer le suivi de l'emploi des ressources issues de la générosité du public collectées et non utilisées des produits d'appels antérieurs.

12. Bilan Actif : Immobilisations & Amortissements

a. Immobilisations

Immobilisations (en €)	Valeur brute au 30/04/2025	Augmentation	Diminution	Poste à Poste	Valeur brute au 30/04/2026
Donations temporaires d'usufruit					
Logiciels et Autres Immob. Incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions - Immeubles – Entrepôts					
Structures légères – Algeco	74 093				74 093
Rénovations immobilières - Installations générales	22 897	23 666	14 932		31 631
Installations à caractère spécifique (chambres froides)	100 357	33 955	6 170		128 143
Agencement, aménagements divers	136 107	29 250	1 460		163 897
Matériel de transport (véhicules, transpalettes...)	149 821				149 821
Matériel & mobilier bureau	3 268				3 268
Matériels pour ACI (jardins, ateliers, cuisines) et autres immobilisations	233 688	14 120	3 214		244 594
Terrains et constructions en cours					
Rénovations immobilières en cours					
Autres immobilisations en cours					
Acompte sur immobilisations					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations corporelles	720 231	100 991	25 775		795 446
Autres titres immobilisés	15				15
Prêts					
Dépôts et cautionnements versés	6 444	6 000			12 444
Immobilisations financières	6 459	6 000			12 459
Total des immobilisations	726 689	106 991	25 775		807 905

b. Amortissements

Amortissements des Immobilisations (en €)	Mode d'amortissement et durée d'utilisation	Valeur brute au 30/04/2025	Augmentation	Diminution	Compte à compte	Valeur brute au 30/04/2026
Amortissements donations temporaires d'usufruit						
Amortissements logiciels et autres immos. incorporelles	Linéaire 3 ans					
Amortissements des immobilisations incorporelles						
Amortissements terrains, constructions et entrepôts	Linéaire 20 ans					
Amort. Structures légères (Algeco, Mobil home)	Linéaire 10 ans	58 616	2 754			61 370
Amort. Rénovations, installations générales	Linéaire 10 ans	20 839	1 586	14 932		7 493
Amort. Installations à caractère spécifique	Linéaire 5 ans	74 974	18 203	6 170		87 008
Amort. Agencements et aménagements divers.	Linéaire 3 ans	97 432	9 257	1 460		105 229
Amort. Matériel de transport	Linéaire 5 ans	66 387	25 605			91 993
Amort. Matériel et mobilier de bureau	Linéaire 5 ans	2 209	1 059			3 268
Amort. Matériels pour ACI (jardins, ateliers et cuisines) et autres immobilisations	Linéaire 5 ans	174 453	25 180	3 214		196 419
Amortissements des immobilisations corporelles		494 911	83 644	25 775		552 780
Total des amortissements		494 911	83 644	25 775		552 780

13. Bilan Actif : Stocks et en-cours

Stocks et en-cours (en €)			Dépréciation des stocks et en-cours (en €)		
	au 30/04/2026	au 30/04/2025	au 30/04/2026	au 30/04/2025	Méthode utilisée pour le calcul de la dépréciation
Matières premières & autres approvisionnements					
Encours de production					
Produits finis					
Marchandises					
Total					

14. Bilan Actif : État des Échéances des créances à la clôture de l'exercice et détail des charges constatées d'avance

Créances (en €)	Montant brut	A moins d'1 an	A un an et plus
Créances de l'actif immobilisé			
Titres immobilisés	15		15
Prêts			
Dépôts versés	12 444		12 444
Cautionnements versés			
Total des créances de l'actif immobilisé	12 459		12 459
Créances de l'actif circulant			
Créances clients (dont locataires)			
Créances reçues par legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés (avances et acomptes)	50	50	
Autres créances (dont subventions)	227 885	227 885	
Charges constatées d'avance	8 801	8 801	
Total des créances de l'actif circulant	236 736	236 736	

Charges constatées d'avance (en €)	Montant brut au 30/04/2026	À moins d'1 an	À 1an et plus
Locations	8 705	8 705	
Maintenance			
Assurances			
Autres Charges	96	96	
Total des charges constatées d'avance	8 801	8 801	

15. Bilan Actif : VMP et Disponibilités

Valeurs mobilières de placement (en €)	Montant brut au 30/04/2026	Dépréciation	Montant net au 30/04/2026	Montant net au 30/04/2025
SICAV - Comptes à terme (CAT)				
Total des VMP				
Disponibilités (en €)	Montant brut au 30/04/2026		Montant net au 30/04/2026	Montant net au 30/04/2025
Comptes sur livrets (livret A)	76 500		76 500	48 617
Comptes-courant	54 068		54 068	3 928
Caisse	32		32	93
Intérêts courus				
Total des disponibilités	130 600		130 600	52 638
Total Trésorerie	130 600		130 600	52 638

16. Bilan Actif : détail des Produits à recevoir

Produits et Subventions à recevoir (en €)	Montant brut au 30/04/2026	Montant brut au 30/04/2025
Rabais, remises, ristournes à obtenir et autres avoirs non encore reçus		190
Clients, locataires et comptes rattachés		
Personnel et comptes rattachés		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux		
Etat & Collectivités Publiques	61 202	35 014
Association Nationale et associations départementales RDC	166 683	159 058
Débiteurs et créditeurs divers		289
Total des produits et subventions à recevoir	227 885	194 551
Dont subventions à recevoir	61 202	35 014

17. Bilan Passif : Fonds propres, Fonds dédiés et Fonds reportés

a. Variation des Fonds propres

Fonds propres (en €)	Montant au 30/04/2025	Affectation du Résultat	Augmentation	Diminution	Dont GP sur résultat de l'Exercice	Poste à poste	Montant au 30/04/2026
Fonds propres sans droit de reprise	75 979						75 979
Fonds Propres avec droit de reprise	253 418		47 595				301 013
Réserves	95 551						95 551
Report à nouveau – Reprise subventions antérieurs							
Report à nouveau	-37 615	-122 191					-159 806
Résultat comptable de l'exercice	-122 191	122 191	76 108				76 108
Situation nette	265 142		123 703				388 845
Subventions d'investissement nettes	100 857		15 317	39 403			76 770
Total des Fonds propres	365 999		139 020	39 403			465 615

*GP = Générosité du Public

Les conditions de reprise d'un fonds propres se caractérisent par le non-respect des objets pour lesquels les sommes ont été versées.

b. Variation des Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de (en €)	Fonds à engager au 30/04/2025	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds à engager au 30/04/2026	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	4 940	4 125	1 293			7 772	
Contributions financières d'autres organismes		11 820	5 610			6 210	
Ressources liées à la générosité du public		16 250				16 250	
Total des fonds dédiés	4 940	32 195	6 903			30 232	

c. Variation des Fonds reportés

Fonds reportés (en €)	Fonds reportés au 30/04/2025	Report	Utilisations	Fonds reportés au 30/04/2026
Fonds reportés sur legs & donations				
Fonds reportés sur donations temporaires d'usufruit				
Total des fonds reportés				

18. Bilan Passif : Tableau des provisions

Nature des provisions (en €)	Provisions au 30/04/2025	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Provisions au 30/04/2026
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques et charges					
Total des provisions pour risques et charges					
Provisions pour dépréciation :					
- des immobilisations incorporelles					
- des immobilisations corporelles					
- des immobilisations financières					
- des immobilisations en cours					
- des biens reçus par legs et donations destinés à être cédés					
- des stocks					
- du compte client					
- des autres créances					
- des valeurs mobilières de placement					
Total des provisions pour dépréciations					
Total des provisions					

19. Bilan passif : État des Échéances des Dettes à la clôture de l'exercice et détail des produits constatés d'avance

Dettes (en €)	Montant brut au 30/04/2026	À moins d'1 an	À 1 an et moins de 5 ans	À 5 ans et plus	Montant brut au 30/04/2025
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
Emprunts et dettes financières divers					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	81 777	81 777			69 846
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Dettes des legs et donations					
Personnel et comptes rattachés	23 790	23 790			18 959
Dettes fiscales et sociales	20 892	20 892			20 290
Autres dettes	155	155			468
Produits perçus d'avance					
Total des dettes	126 614	126 614			109 563

Produits constatés d'avance (en €)	Montant brut au 30/04/2026	À moins d'1 an	À 1 an et moins de 5 ans	À 5 ans et plus	Montant brut au 30/04/2025
Subventions					
Loyers des bénéficiaires à percevoir					
Autres produits constatés d'avance					
Total des produits constatés d'avance					

20. Bilan passif : Détail des charges à payer

Charges à payer (en €)	Montant brut au 30/04/2026	Montant brut au 30/04/2025
Fournisseurs	69 404	65 319
Rabais, remises, ristournes à accorder et avoirs à établir		
Personnel et comptes rattachés	23 790	18 959
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	6 277	5 527
État & Collectivités Publiques		
Débiteurs et créditeurs divers	155	468
Intérêts courus à payer		
Total des charges à payer	99 626	90 272

21. Engagements donnés et reçus

a. Tableau des engagements en crédit-bail

Immobilisations en crédit-bail	Valeur à la signature du contrat	Coût d'entrée de l'actif	Dotations aux amortissements théoriques			Valeur nette
			De l'exercice	Cumulées		
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles						
Total des immobilisations en crédit-bail						
(en €)	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
	De l'exercice	Cumulées	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	
Véhicules Mobiliers, matériels de bureau & informatique Autres						
Total						

b. Autres engagements

Engagements donnés (liste non exhaustive)

Garanties, avals et cautions donnés	
Suretés réelles consenties	
Autres engagements donnés	

Engagements reçus (liste non exhaustive)

Garanties, cautions obtenues	
Autorisations de découverts	
Autres engagements reçus	

22. Détail du poste Subventions et Concours publics

Subventions et Concours publics (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025
Quotes-parts des subventions d'investissement reprise au Compte de Résultat		
État	6 457	
Région	21 062	
Département	9 589	
Communes		
Collectivités publiques	764	
Autres	1 532	
Total des quotes-parts de subventions d'investissement	39 403	38 282
Subventions d'exploitation		
Fonds social européen (F.S.E.)	47 969	45 382
État & DDCSPP	8 339	3 139
Région		
Département	26 230	26 230
Communes et Communautés urbaines	15 971	14 738
Autres	24 125	
Total subvention d'exploitation	122 634	89 490
Concours publics		
Concours publics sur contrats aidés	323 914	327 638
Allocations logements		
Total concours publics	323 914	327 638

23. Détail du poste legs, donations et assurances-vie

LEGS – DONATIONS – ASSURANCES-VIES	Exercice clos le 30/04/2026	Exercice clos le 30/04/2025
PRODUITS		
Montant perçu au titre d'assurances-vie		
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie par l'article 213-9		
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Utilisations des fonds reportés liés aux legs ou donations		
CHARGES		
Charges sur legs ou donations		
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations		
SOLDE du poste legs, donations et assurances-vie		

24. EAR (État séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger)

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources de l'exercice clos le 30/04/2026
Néant	
Total	

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application de l'article 5 du décret n°2021-1812 du 24 décembre 2021 est mise à la disposition du public au siège de l'association situé 5 Route de Sermoise 58000 NEVERS.

25. Résultats analytiques

a. Répartition du résultat analytique de l'exercice

Missions Sociales et Fonctionnement (en €)	Contribution Asso. Nationale I	Générosité du Public II	Autres produits III	Total des Produits I+II+III	Total des Charges	Résultat par activité
Distribution Alimentaire	141 539	107 118	82 375	331 032	331 032	
Autonomie, lien social et accompagnement	15 832	3 971	2 050	21 853	21 853	
Emploi	44 485	45 950	400 240	490 675	490 675	
De la Rue au Logement						
Aide et Pilotage des Missions sociales	3 364			3 364	3 364	
Frais de fonctionnement	155 324	3 510	3 230	162 064	85 956	76 108
Frais de Recherche de fonds	668			668	668	
Total	361 211	160 549	487 895	1 009 655	933 547	76 108

b. Affectation du stock initial de dons issus de la Générosité du Public

Le montant du stock de dons issus de la Générosité du Public non affecté et non utilisé en début d'exercice, a été imputé à hauteur de 0,00 €.

26. COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A – PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026		EXERCICE CLOS LE 30/04/2025	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	176 799	176 799	130 801	130 801
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénats	176 799	176 799	130 801	130 801
Dons manuels	176 799	176 799	130 801	130 801
Legs, donations et assurances-vie				
Mécénats				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
Quotes-parts de générosité reçues d'autres organismes sans but lucratif				
Autres produits de la générosité du public				
2- PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	372 197		221 734	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	365 646		162 383	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	6 551		59 351	
Produits des manifestations	1 305			
Autres produits non liés à la générosité du public	5 246		59 351	
3- SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	485 951		417 128	
3.1 Subventions	162 037		89 490	
3.2 Concours publics	323 914		327 638	
4- REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS				
5- UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	6 903		8 377	
TOTAL DES PRODUITS	1 041 850	176 799	778 039	130 801
CHARGES PAR DESTINATION				
1.1- MISSIONS SOCIALES réalisées en France	846 924	157 039	811 106	128 033
Actions réalisées par l'organisme				
– Distribution alimentaire	331 032	107 118	304 368	113 616
– Autonomie, lien social et accompagnement	21 853	3 971	551	417
– Emploi	490 675	45 950	503 409	14 000
– De la Rue au Logement				
– Aide et Pilotage nationale des missions sociales	3 364		2 778	
– Relations institutionnelles et veille stratégique				
Versements à un organisme central ou d'autres organismes				
1.2- MISSIONS SOCIALES réalisées à l'étranger				
Actions réalisées par l'organisme				
Versements à un organisme central ou d'autres organismes				
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	668		618	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	668		618	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	85 956	3 510	88 506	2 768
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS				
5- IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES				
6- REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	32 195	16 250		
TOTAL DES CHARGES	965 742	176 799	900 230	130 801
EXCÉDENT ou DÉFICIT	76 108		-122 191	

Compte de Résultat par origine et destination - suite

B – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026		EXERCICE CLOS LE 30/04/2025	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	1 881 454	1 881 454	1 731 110	1 731 110
Bénévolat	1 412 534	1 412 534	1 296 339	1 296 339
Prestations en nature	68 535	68 535	56 375	56 375
Dons en nature	400 385	400 385	378 396	378 396
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	11 917		9 659	
Prestations en nature	11 917		9 659	
Dons en nature				
3- CONCOURS PUBLIQUES EN NATURE	99 900		103 098	
Prestations en nature	99 900		103 098	
Dons en nature				
TOTAL DES PRODUITS	1 993 270	1 881 454	1 843 867	1 731 110
CHARGES PAR DESTINATION				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	1 965 501	1 853 685	1 810 749	1 697 992
Réalisées en France	1 965 501	1 853 685	1 810 749	1 697 992
Réalisées à l'étranger				
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	6 773	6 773	5 912	5 912
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	20 996	20 996	27 206	27 206
TOTAL DES CHARGES	1 993 270	1 881 454	1 843 867	1 731 110

27. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

EMPLOIS PAR DESTINATION (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025	RESSOURCES PAR ORIGINE (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025
1- MISSIONS SOCIALES	157 039	128 033	1- RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	176 799	130 801
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
Actions réalisées par l'organisme					
Distribution Alimentaire	107 118	113 616	1.2 Dons, legs et mécénats		
Autonomie, lien social et accompagnement	3 971	417	Dons manuels	176 799	130 801
Emploi	45 950	14 000	Legs, donations et assurances-vie		
De la Rue au Logement			Mécénats		
Aide au pilotage nationale des Missions sociales					
Relations institutionnelles et veille stratégique			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes			Quotes-parts de générosité reçues d'autres organismes sans but lucratif		
			Autres produits		
1.2 Réalisées à l'étranger					
Actions réalisées par l'organisme					
Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais appel à la générosité du public					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	3 510	2 768			
TOTAL DES EMPLOIS	160 549	130 801	TOTAL DES RESSOURCES	176 799	130 801
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			2- REPRISES PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
5- REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	16 250		3- UTILISATION DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS		
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC			DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
	RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)				
	Excédent ou insuffisance de la générosité du public				
	Investissements ou désinvestissements nets financés par la générosité du public		Données non disponibles	Données non disponibles	
	RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)				
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
EMPLOIS DE L'EXERCICE	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025	RESSOURCES DE L'EXERCICE	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025
1- Contributions volontaires aux missions sociales	1 853 685	1 697 992	1- Contributions volontaires liées à la générosité du Public		
Réalisées en France	1 853 685	1 697 992	Bénévolat	1 412 534	1 296 339
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	68 535	56 375
2- Contributions volontaires à la recherche de fonds	6 773	5 912	Dons en nature	400 385	378 396
3- Contributions volontaires au fonctionnement	20 996	27 206			
TOTAL DES EMPLOIS	1 881 454	1 731 110	TOTAL DES RESSOURCES	1 881 454	1 731 110

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès de public – suite

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	EXERCICE CLOS LE 30/04/2026	EXERCICE CLOS LE 30/04/2025
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE		
- Utilisation		
+ Report	16 250	
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	16 250	

28. Rapprochements CROD / Compte de Résultat

Rapprochement des emplois et des charges comptabilisés

CHARGES	EMPLOIS
965 742	965 742

Rapprochement des ressources et des produits comptabilisés

PRODUITS	RESSOURCES
1 041 850	1 041 850

29. Informations relatives à l'effectif et aux Tonnages des dons alimentaires

a. Effectifs salariés (en etp)

Effectifs salariés en ETP au 30/04/2026	CDDI	Autres contrats aidés	CDD	CDI	Total
Ouvriers	14				14
Employés, techniciens, agents de maîtrise				5	5
Cadres et ingénieurs					
Total Effectifs	13,71			5	18

b. Effectifs bénévoles

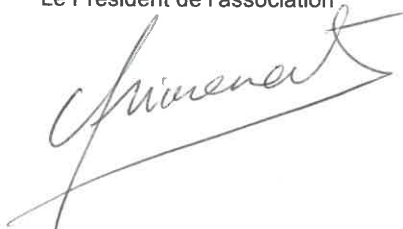
Effectifs Bénévoles	Exercice 2025 / 2026	Exercice 2024 / 2025
Nombre de bénévoles sur l'exercice	481	340
Nombre de bénévoles actif au 30/04	343	330

c. Tonnage des dons alimentaires locaux

Denrées alimentaires (en tonnes)	Collecte Nationale	Autres collectes et dons	Ramasse	Tonnage total des dons alimentaires locaux
Exercice 2025 / 2026	26,98	25,82	158,19	210,99
Exercice 2024 / 2025	27,60	22,17	151,81	201,59

Les informations présentées ont été établies sur la base des documents comptables de l'organisme.

Le Président de l'association



Le trésorier de l'association

